

## Dossier de presse

Paris, vendredi 16 janvier 2009

---

# Exposition « La pauvreté a un visage »

## Sommaire

<b>Communiqué</b>	<b>p. 2</b>
<b>Parmi les œuvres exposées...</b>	<b>p. 3</b>
<b>Informations pratiques</b>	<b>p. 7</b>
<b>Justice et Paix Europe</b>	<b>p. 8</b>
<b>Document : « Pas de miette mais la justice »</b>	<b>p. 10</b>
<b>Document : « Ouvrez-moi les portes de justice »</b>	<b>p. 17</b>

COMMUNIQUÉ

**“La pauvreté a un visage”  
Exposition d’œuvres d’artistes de tous les pays européens  
organisée à l’initiative de  
la Conférence des Commissions Justice et Paix d’Europe  
au Conseil de l’Europe à Strasbourg, du 26 janvier au 6 février**

Paris, vendredi 16 janvier 2009. A l’occasion du 40<sup>e</sup> anniversaire, fin 2007, de l’encyclique *Populorum Progressio* du pape Paul VI, les 31 commissions nationales Justice et Paix de la Conférence des Commissions Justice et Paix d’Europe agissent ensemble pour lutter contre la pauvreté.

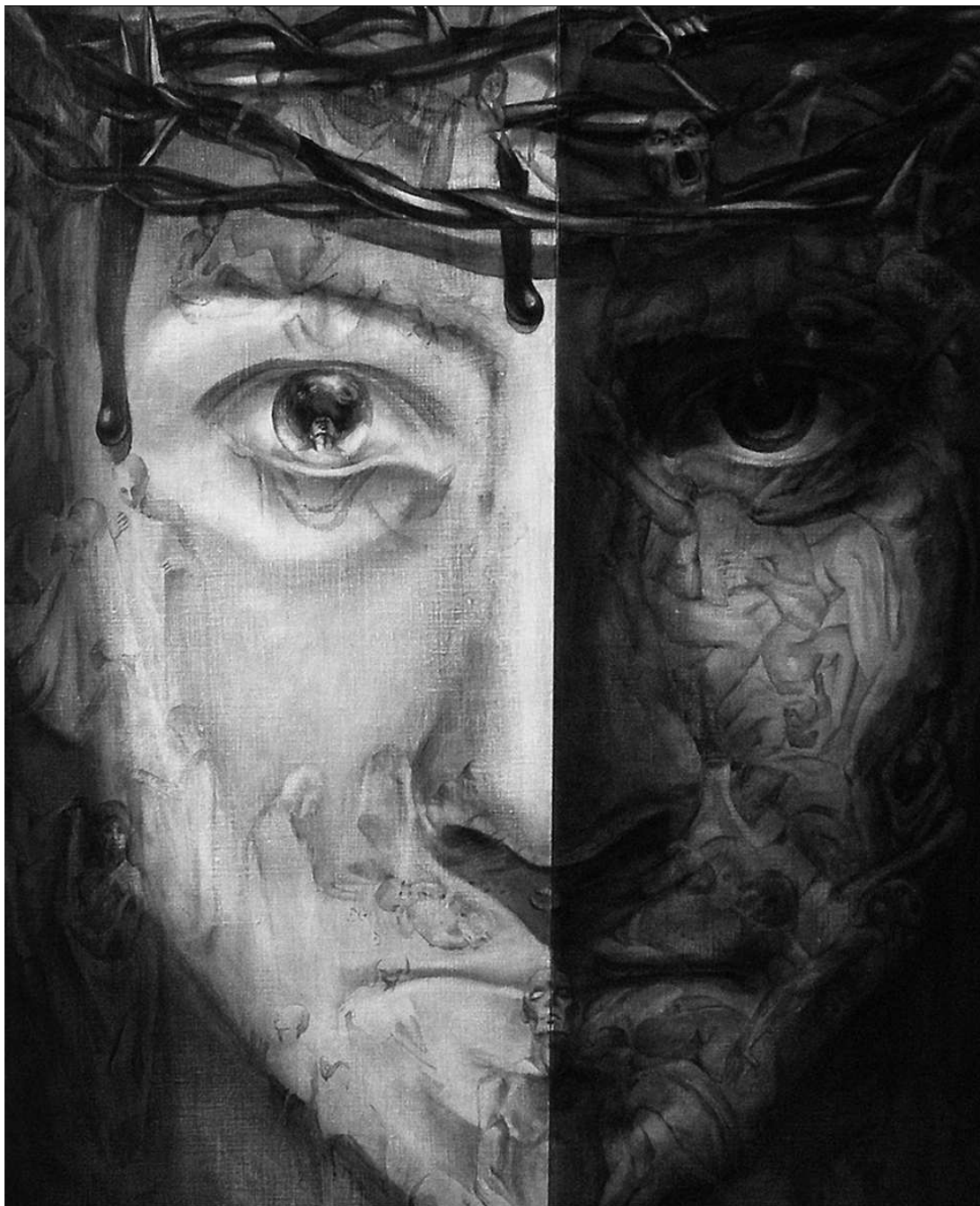
Avec les objectifs du millénaire pour le développement (OMD) des Nations unies, la lutte contre l’extrême pauvreté dans le monde semblait être devenue une préoccupation majeure de la communauté internationale qui avait alors pris des engagements chiffrés : réduire de 50 % l’extrême pauvreté dans le monde d’ici 2015.

Alors qu’il est déjà clair que cet objectif prévu pour 2015 ne sera pas atteint, les 31 commissions présentent, au Conseil de l’Europe à Strasbourg, l’exposition artistique « La pauvreté a un visage ». Inaugurée le 27 janvier prochain, et prévue jusqu’au 6 février, elle rassemblera une trentaine d’œuvres – photos, toiles et sculpture – d’artistes de tous les pays européens : il s’agit d’attirer l’attention des instances internationales et de l’opinion publique sur la situation d’urgence des pauvres dans le monde.

Cette exposition, ainsi que le catalogue présentant toutes les œuvres rassemblées, braquera les projecteurs sur la question de la pauvreté, favorisera l’ouverture de nouvelles perspectives et permettra d’engager le débat.

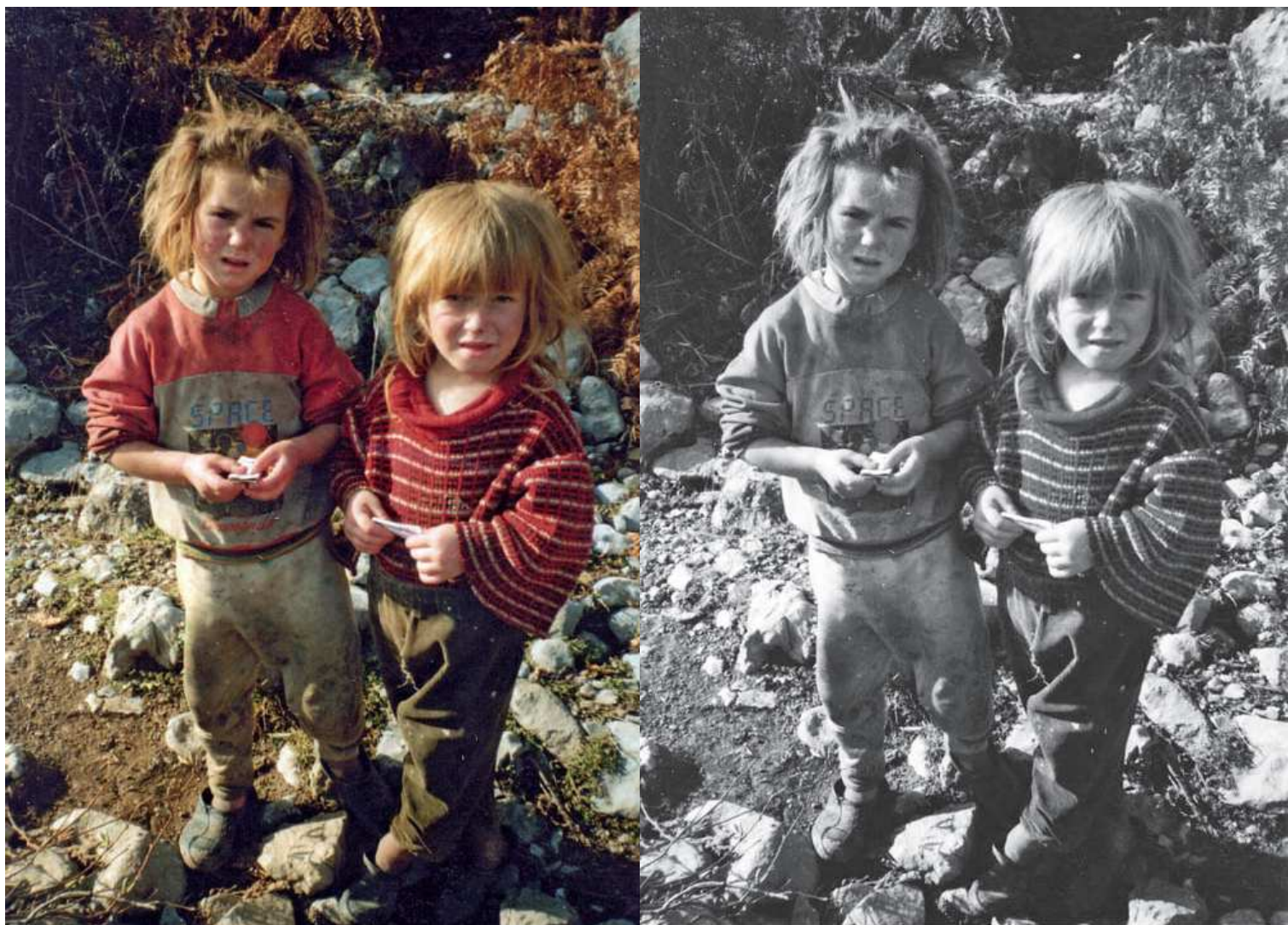
Comme le manifeste cette exposition, les Commissions Justice et Paix d’Europe incarnent, chacune avec son histoire et sa culture spécifique, la diversité de l’Europe, tout comme la volonté de lutter contre la pauvreté et d’agir pour la solidarité avec les pauvres. Justice et Paix Europe travaille, à la suite du Christ, avec tous les hommes de bonne volonté à l’édification d’un monde plus humain.

## Parmi les œuvres exposées...



« Le tribunal de Dieu » de Lilia Sobol, Ukraine

Technique : technique de l'auteur  
Format : 150 X 150



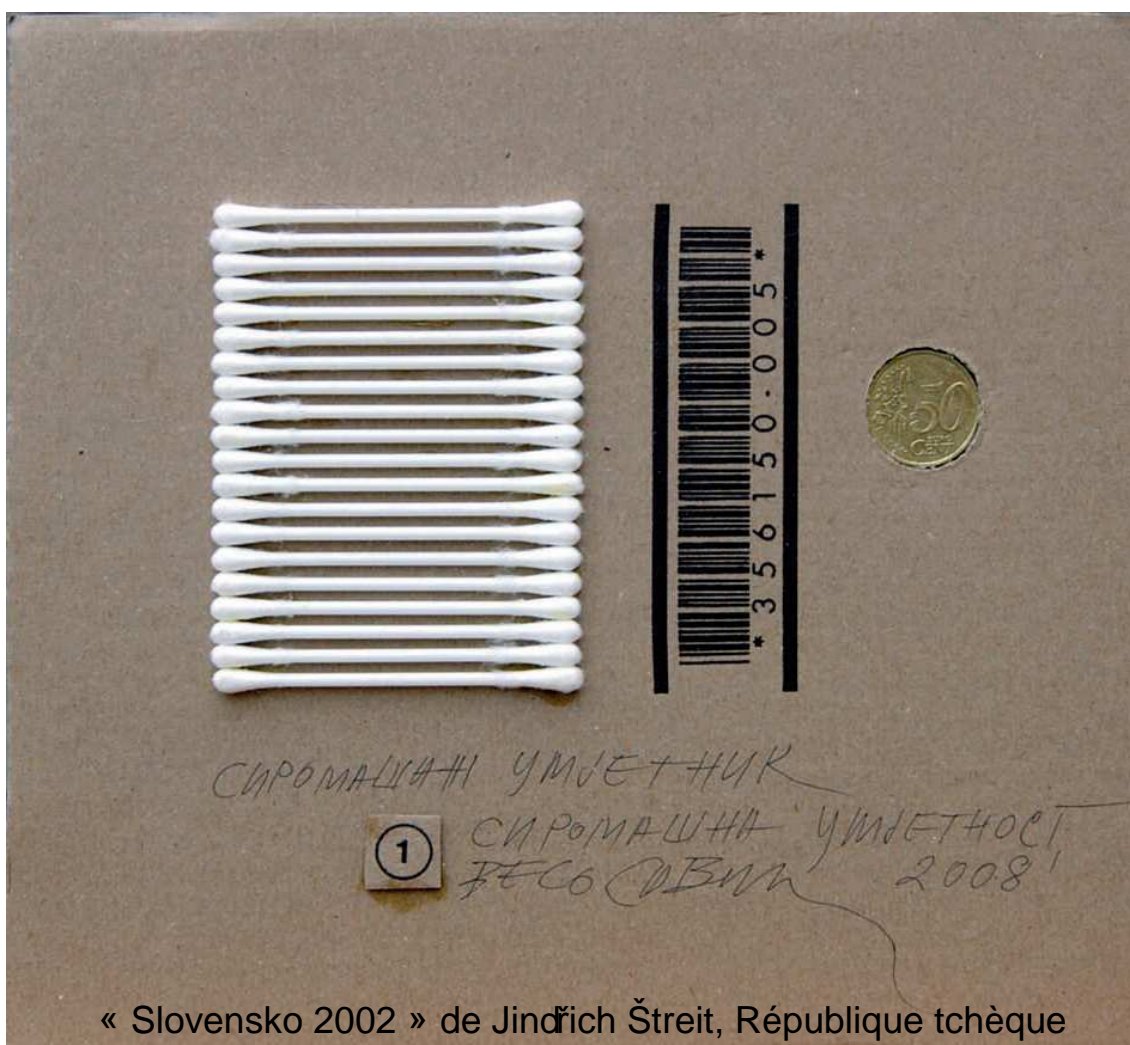
« Petites filles orphelines » de Luigj Mila, Albanie

Technique : photographie  
Format : 30 X 41



« Le petit mendiant » de Pashk Përvathi, Albanie

Technique : huile sur toile  
Format : 60 X 60



« Pauvre artiste, pauvre art » de Veso Sovilj, Bosnie Herzégovine

Technique : collage  
Format : 21,5 X 23,5

## Informations pratiques

Inauguration : 27 janvier 2009, de 19h30 à 21h

Lieu : Conseil de l'Europe  
Avenue Europe  
67000 Strasbourg

Dates de l'exposition :  
Du mardi 27 janvier au vendredi 6 février 2009

Pour recevoir un badge pour l'inauguration du 27 janvier,  
pour recevoir le catalogue (ouvrage couleurs, 275 pages)  
pour toute information,  
contacter :

Marie-Laure Dénès, Secrétaire générale de Justice et Paix Europe  
Tel: +33 (0)1 72 36 69 05  
[mld.europa@cef.fr](mailto:mld.europa@cef.fr)

Henrik Alberius, Vice Secrétaire général de Justice et Paix Europe  
Tel: +33 (0)6 23 27 01 76  
[henrik.alberius@cef.fr](mailto:henrik.alberius@cef.fr)

Informations en ligne : **<http://justice-paix.cef.fr>**

## Justice et Paix Europe

Justice et Paix a pour mission de faire entendre, dans les grands débats de notre temps, une voix pertinente et évangélique sur les questions de justice et de paix internationales : lutte contre la misère, migrations, mondialisation, droits de l'homme, construction d'une paix juste, sont les principaux chantiers de Justice et Paix. « Nous travaillons à la diffusion de la pensée sociale de l'Eglise avec une attention particulière aux pauvres, à ceux qui sont privés de leurs droits, aux victimes de persécutions, de guerres et d'expulsion »<sup>1</sup>.

La Commission pontificale Justice et Paix a été créée en 1967, année de la création de la commission Justice et Paix France et d'autres commissions nationales également.

Justice et Paix Europe a été créée quatre ans plus tard, en mars 1971. Depuis, le réseau d'origine s'est étoffé puisque 31 commissions nationales constituent aujourd'hui Justice et Paix Europe : ce sont celles d'Albanie, Allemagne, Angleterre-Pays de Galle, Autriche, Belgique Flandres, Belgique francophone, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Danemark, Ecosse, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Ukraine.

Justice et Paix Europe est actuellement présidée par Mgr Gérard Defois, archevêque émérite de Lille. Font partie du Comité exécutif : la vice-présidente de Justice et Paix Europe, Lesia Kovalenko, présidente de Justice et Paix Ukraine ; la secrétaire générale de Justice et Paix Europe, Sœur Marie-Laure Denès, o.p., de Justice et Paix France ; Cécilia Dall'Oglio, de Justice et Paix Italie ; Jörg Lüer, de Justice et Paix Allemagne ; Luigj Mila, de Justice et Paix Albanie ; Nicola Rooney de Justice et Paix Irlande ; Victor Scheffers de Justice et Paix Pays-Bas ; le Père Darko Tomasevic, de Justice et Paix Bosnie Herzégovine.

### Que fait Justice et Paix Europe ?

- *Les actions concertées*

Chaque année, l'Assemblée Générale décide d'une action concertée qui sera menée par l'ensemble des commissions.

En 2008, les commissions ont souhaité rappeler l'importance des objectifs du Millénaire. Elles ont publié un message sur la nécessité de rendre équitable

---

<sup>1</sup> Mgr Léo Schwartz



le commerce mondial et ont invité des artistes à réfléchir à la question de la pauvreté et à partager leurs perspectives pour contribuer au dialogue européen. L'exposition présentée au Conseil de l'Europe en janvier 2009, « Poverty has a face », en est le fruit

Les précédentes actions concertées visaient à obtenir :

- la ratification de la convention de l'ONU sur les droits de tous les migrants et leur famille (2006),
- la transformation du Code de conduite européen en matière d'armement en instrument juridiquement contraignant (2007).

▪ *La présence au Conseil de l'Europe*

Justice et Paix Europe dispose d'un statut consultatif après du Conseil de l'Europe et participe notamment au regroupement des ONG « droits de l'homme ». Le fr Henrik Albérius, op, est notre représentant actuel et publie une lettre d'information trimestrielle (disponible en anglais sur le site de Justice et Paix Europe – [www.juspax-eu.org](http://www.juspax-eu.org)).

▪ *Les journées d'études*

Précédant l'Assemblée générale, des journées d'études permettent aux participants d'aller à la rencontre des acteurs du pays hôte, pour mieux appréhender les problèmes auxquels ils ont à faire face. En 2006 à Belfast, les membres de Justice et Paix Europe ont rencontré les parties prenantes au conflit nord irlandais et invité les responsables des différentes communautés à une table ronde ; en 2007 à Kiev, ils ont rencontré des associations, des historiens qui cherchent à faire émerger le passé et ont ainsi mieux compris le difficile travail de mémoire nécessaire à la construction d'un avenir commun ; en 2008, ils ont rencontré sur place des communautés serbes et albanaises du Kosovo.

▪ *Les coopérations multilatérales*

Outre les actions concertées qui sont menées par l'ensemble des commissions, Justice et Paix Europe encourage et facilite les actions multilatérales entre deux ou plusieurs commissions (réflexion sur les questions de défense européenne, appui aux commissions des Grands Lacs...).

▪ *Les déclarations*

Des déclarations peuvent être publiées, signées de la conférence, du président ou du Comité exécutif.

DOCUMENT

Conférence des commissions Justice et Paix d'Europe  
Déclaration publiée au carême 2008

## **Pas de miettes mais la justice**

Comment nous devons changer le commerce mondial si nous souhaitons  
réellement réduire la pauvreté

En dépit de dizaines d'années de programmes de développement, la pauvreté dans le monde n'a été réduite que de façon limitée. Plus d'un milliard de personnes survivent toujours dans une pauvreté extrême, c'est-à-dire avec moins d'un dollar par jour. Les zones les plus touchées sont l'Asie du Sud et l'Afrique sub-saharienne, où la pauvreté a stagné à des niveaux élevés ou a même augmenté.

La pauvreté a de nombreuses causes et conséquences. La pauvreté signifie que la satisfaction des besoins humains fondamentaux n'est pas ou insuffisamment assurée. Les personnes frappées souffrent de la faim, de malnutrition et de maladies, elles vivent dans des taudis insalubres, sont au chômage ou mal payées. Mais la pauvreté ne se réduit pas au manque de revenus. Depuis l'encyclique *Populorum Progressio* (PP) publiée en 1967, la doctrine sociale de l'Eglise catholique a mis l'accent sur le fait que la pauvreté est souvent liée à l'exclusion sociale, à l'accès insuffisant aux services de base (soins médicaux, éducation), à un manque de liberté culturelle et de sécurité, ainsi qu'à l'absence de participation à la vie politique. Par conséquent, les projets de développement ne doivent jamais se limiter à la croissance économique, aussi indispensable et fondamentale qu'elle puisse être. « Pour être authentique, il [le développement] doit être intégral, c'est-à-dire promouvoir tout homme et tout l'homme. » (PP 14) Il doit prendre en compte l'évolution économique, politique, sociale et culturelle de l'homme et de l'humanité entière. Il s'agit ni plus ni moins de notre propre image comme partie de la famille humaine. Toutes nos vies sont intimement liées. Il en va de la dignité de tous, d'accepter ou non des relations qui violent la condition de la personne humaine créée à l'image de Dieu. La question ici posée n'est pas, technique ou socio-technique. C'est essentiellement une question de culture humaine.

### **1- Les objectifs du Millénaire pour le développement – une conception globale**

Cette conception globale du développement a aussi été introduite dans les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) que l'Assemblée Générale des Nations-Unies a adoptés au cours de l'automne 2000. L'objectif premier est de réduire de moitié, par rapport à 1990, la pauvreté et la faim dans le monde d'ici à 2015. 189 pays ont signé la déclaration et pris l'engagement d'atteindre ce but.

Les OMD proposent un cadre général et contraignant pour les politiques de développement internationales et un ensemble de huit objectifs mesurables. Outre l'élimination de l'extrême pauvreté et de la faim, ils se concentrent sur l'amélioration de l'accès à l'éducation et aux soins médicaux, la promotion de l'égalité entre les sexes, la protection de l'environnement et la mise en œuvre d'un partenariat mondial pour le développement.

Alors que près de la moitié de la période s'est écoulée, le bilan à mi parcours est mitigé. Dans certaines zones, il y a des signes encourageants de progrès par rapport à certains engagements, alors que dans d'autres secteurs, peu d'améliorations sont visibles, avec parfois même des retours en arrière. La crainte grandit de devoir constater que les objectifs définis en 2000 ne seront pas tous atteints, loin s'en faut. Même en Asie, la région qui connaît le développement le plus rapide, il n'y a aujourd'hui pas d'indications que les buts seront atteints. Quelles en sont les raisons ?

## **2- Le développement interne comme base de la réduction de la pauvreté – Prendre au sérieux les pauvres comme acteurs de leur propre développement.**

La question des stratégies appropriées pour une lutte efficace contre la pauvreté se pose une fois encore. Les politiques de développement de ces dernières décennies ont montré qu'une réduction de la pauvreté est impossible si elle n'est pas soutenue par un processus de développement interne avec une bonne gouvernance et une croissance effective produisant des effets correspondants sur l'emploi. La base du développement doit être créée par les pays eux-mêmes. Chaque gouvernement et chaque société ont donc une responsabilité de premier plan dans réduction de la pauvreté, comme le disait déjà *Populorum Progressio* (PP 77). Le fait que les peuples concernés doivent toujours être le point de départ, le porteur et le but de tout développement est à la fois un commandement éthique, qui découle directement de la dignité humaine, et la condition pour un développement durable. Les stratégies de développement doivent donc toujours partir des besoins réels des pauvres et encourager leurs initiatives dans le sens d'un « développement par le bas ». L'attribution du prix Nobel de la paix à Mohammed Yunus, fondateur de la Banque Grameen, est un signe encourageant dans cette direction. Il faut toutefois constater que les pauvres ne sont pas encore suffisamment pris en compte comme acteurs de la lutte contre la pauvreté.

## **3- La responsabilité des pays riches pour un ordre économique mondial orienté vers le développement – La différence entre déclarations et changements réels**

Même si la participation des pays pauvres à la réduction de la pauvreté est indispensable, il serait naïf et injuste de les laisser porter seuls cette responsabilité. Le développement d'un pays doit toujours être considéré dans le contexte de multiples engagements internationaux et de l'interdépendance mondiale. Ceci est d'autant plus vrai à l'ère de la mondialisation, ce que traduit le huitième Objectif du Millénaire qui se concentre sur l'établissement d'un partenariat mondial pour le développement. En d'autres termes, les pays riches sont appelés à prendre leurs responsabilités et à agir concrètement pour la réduction de la pauvreté dans le monde.

### **3.1. Transfert de prestations**

L'obligation pour les pays industrialisés d'augmenter leur aide au développement est la question qui prime dans l'opinion publique. C'est sans doute une étape utile et importante. Mais selon le principe du « développement par le bas », cette aide doit garder un caractère subsidiaire. En outre, des mesures adéquates doivent garantir que ces fonds contribuent réellement à la réduction de la pauvreté. L'aide au développement n'est pas seulement une

affaire de quantité mais aussi de qualité. La coopération au développement doit aider les pays pauvres à se doter des infrastructures appropriées pour vaincre la malnutrition, l'analphabétisme, les problèmes de santé, le manque de participation politique et l'exclusion sociale. L'accès aux structures qui répondent aux besoins spécifiques des pauvres, tels que les soins médicaux, l'école, les conseils juridiques, la participation à la vie politique et les services de micro-financement (épargne, assurance, crédits), est la base de conditions de vie dignes. Dans le même temps, c'est aussi la condition élémentaire pour entamer un processus de développement avec un large impact et des effets significatifs sur l'emploi. Le développement ne peut être mené qu'avec et par les peuples eux-mêmes. Les politiques économiques et sociales doivent se compléter l'une l'autre dans ce but.

### **3.2 Le changement structurel**

La marge de manœuvre pour une politique de développement nationale est aujourd'hui fortement restreinte par le contexte économique mondial. Les structures du commerce mondial et les activités des institutions telles que l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et le Fond Monétaire International (FMI) sont principalement contrôlées par les nations industrialisées et leurs gouvernements. Dans la mesure où il s'agit de gouvernements élus démocratiquement, les citoyens des pays riches ont une co-responsabilité dans les structures de l'économie mondiale. Le principe de subsidiarité est là aussi la norme éthique principale pour définir le cadre de ces structures. Il englobe le droit à la participation ainsi que le devoir d'aider les peuples à s'aider eux-mêmes. Il s'agit, à partir de là, d'ordonner et de distribuer les diverses compétences institutionnelles.

L'ordre économique mondial doit offrir aux pays pauvres l'espace nécessaire pour un développement approprié et autonome. En même temps, il doit mettre en place les instruments pour les assister, comme un commerce mondial protégé par des règles sûres et un système de prévisions qui répondent aux besoins des pays les moins développés. Cela inclut également la coopération financière et technique avec les pays pauvres et le soutien effectif de leurs propres efforts pour planifier les étapes d'un développement indépendant. Les pays donateurs doivent conjuguer de façon cohérente leur coopération et leurs efforts pour mettre en œuvre des réformes de l'économie mondiale nécessaires à un développement durable. Si le transfert de prestations apporté par l'aide au développement n'est pas accompagné par un changement fondamental des structures mondiales, la coopération des pays riches ne sera rien d'autre qu'une aumône et ne servira qu'à dissimuler leur incapacité à mettre en œuvre des réformes au service des pauvres. Le but n'est pas de laisser les pauvres ramasser les miettes qui tombent de la table des riches, mais bien de leur donner leur place à la table commune. De belles déclarations pour calmer les victimes ne servent à rien.

### **4. Examen critique de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) – Observer la réalité dans une perspective de justice**

Quelle est la situation actuelle du commerce mondial ? La création de l'OMC en 1995 a été la réforme la plus audacieuse de l'ordre économique mondial depuis des décennies. Surtout parce que l'OMC fixe un cadre pour l'ensemble du commerce mondial. En comparaison avec son prédécesseur le GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce), l'OMC a étendu les accords de façon à couvrir de nouveaux domaines du commerce mondial, tels que les produits agricoles, les services et la protection de la propriété intellectuelle. En outre l'OMC a introduit de nombreuses nouveautés institutionnelles comme un organe de règlement des litiges. Cela constitue sans doute un progrès, car des règles contraignantes

pour le commerce mondial ont été admises. Mais beaucoup de problèmes urgents des pays pauvres restent non résolus ou se sont même aggravés. Les structures actuelles du commerce mondial ne correspondent pas aux principes d'un développement équitable

Depuis *Populorum Progressio*, l'enseignement social de l'Eglise a insisté pour dire l'importance, spécialement dans le contexte de l'économie mondiale, du lien structurel entre le développement et la justice. Le critère du développement juste a une double signification normative : dans une acception instrumentale et fonctionnelle, il suppose que l'ordre économique national et international n'entrave pas le développement mais le soutienne autant que possible. Dans un sens éthique, il signifie que l'ordre économique, dans ses diverses dimensions, doit répondre aux exigences de la justice.

### **Des injustices structurelles**

De graves problèmes de justice apparaissent déjà avec le principe de justice transactionnelle selon lequel de bonnes conditions-cadres de l'économie mondiale devraient garantir des échanges économiques justes. Les acteurs les plus faibles du marché sont censés participer aux bénéfices de l'échange des biens en fonction de leurs propres performances. Mais de fait, la pratique actuelle met les pays pauvres en situation de désavantage et ce précisément dans des domaines déterminants pour la pauvreté.

Par exemple, en maintenant des taux élevés de subventions à l'agriculture, les pays industrialisés faussent le commerce agricole. Cette situation limite non seulement les perspectives de vente des pays pauvres, qui ne peuvent suivre la course des subventions, mais encore compromet la production agricole pour leurs propres besoins. En fin de compte, les pays pauvres ont dû ouvrir leurs marchés plus largement au point que certains sont maintenant noyés par des produits agricoles de nations industrialisées dont les prix subventionnés sont inférieurs aux coûts de production locaux. La conséquence en est que beaucoup de pays pauvres négligent leur infrastructure agricole et qu'un nombre croissant d'entre eux importent plus de nourriture qu'ils n'en exportent, bien que leurs structures économiques soient encore essentiellement basées sur l'agriculture.

La justice dans les structures normatives dépend largement de la façon dont les conditions-cadres sont mises en place et de qui décide quelles règles doivent être appliquées ou abolies et à quel moment. Le principe de la justice procédurale est donc d'une importance décisive. Les processus de délibération et de décision au sein de l'OMC montrent à l'évidence des insuffisances. Ainsi le consensus souhaité est souvent réduit *de facto* à une entente entre un petit nombre de pays influents. A cause de leur manque de personnel et de fonds, les pays les plus faibles n'ont pas la possibilité de participer aux nombreux groupes de négociations parallèles de l'OMC, ils n'ont pas accès aux négociations délicates et ne sont pas en mesure de fournir des prises de positions bien fondées. Des accords informels entre les délégations bien équipées des pays les plus puissants déterminent souvent les délibérations et les processus de décision.

### **Pas de justice entre partenaires inégaux**

Ces déficits de justice ont été soulignés il y a déjà quarante ans dans l'encyclique visionnaire *Populorum Progressio*. En se rapportant à l'encyclique *Rerum Novarum* sur le capital et le travail, Paul VI avait insisté sur le fait que le consentement mutuel seul ne peut garantir des traités internationaux et des accords de commerce justes. Quand les parties se trouvent dans des positions inégales, ce qui est souvent le cas dans les relations Nord-Sud, de tels accords peuvent s'avérer injustes (PP 59). Cela reste également vrai aujourd'hui, lorsque des traités internationaux limitent la capacité des pays pauvres à réaliser un développement indépendant et à réduire la pauvreté. Une norme importante à appliquer ici est le principe de

*justice distributive*, selon lequel la satisfaction des besoins humains fondamentaux requiert une priorité absolue.

Dans cette perspective, les accords de l'OMC sur l'extension de la protection de la propriété intellectuelle (ADPIC) à des domaines vitaux pour la survie des pauvres posent de graves problèmes. Ainsi, l'ADPIC prévoit l'introduction de brevets sur les semences ou les espèces, ce qui est en contradiction avec le droit traditionnel. Ces mesures sont d'abord dans l'intérêt de sociétés industrielles productrices de semences ou d'aliments qui augmentent régulièrement leur recherche dans ce domaine. Leurs produits connaissent une diffusion grandissante et menacent les variétés traditionnelles. Cette situation met en péril le droit à l'alimentation des petits paysans des nations en développement qui vivent de l'agriculture de subsistance. Traditionnellement ils mettent de côté une partie de leur récolte pour semer la saison suivante (*farmer rigths*). Beaucoup d'entre eux n'ont pas les moyens d'acheter chaque année des semences coûteuses, comme les brevets sur semences les y contraignent .

D'autres obstacles importants à la réduction de la pauvreté proviennent de l'AGCS qui vise à libéraliser le commerce international des services. L'ouverture rapide de ces marchés, telle qu'exigée par quelques pays industrialisés, serait très préoccupante en termes de développement, spécialement pour des services d'intérêt général fournis habituellement par l'Etat, en particulier l'eau, l'énergie, la santé et l'éducation. On peut craindre que la privatisation de ces domaines entraîne l'augmentation des pénuries pour les populations pauvres dans des régions reculées où les possibilités de profit pour des fournisseurs privés sont réduites. Pour prévenir ces problèmes, et en particulier le mauvais usage de monopoles privés, une réglementation de la concurrence est nécessaire. Mais les autorités locales de nombreux pays sont dépassées par ces questions.

#### **Pour une « discrimination positive »**

Une autre condition préalable majeure pour un développement indépendant des pays pauvres est la *justice occasionnelle* dans la concurrence économique mondiale. Comme beaucoup de pays pauvres disposent de conditions de départ très mauvaises, avec un retard technologique, des problèmes économiques et des insuffisances institutionnelles, une « discrimination positive » limitée dans le temps, - en d'autres termes un traitement préférentiel - est éthiquement souhaitable. De tels traitements préférentiels et différenciés, qui sont en principe prévus par l'OMC, ne se justifient cependant que s'ils apportent vraiment des bénéfices pour les pauvres. Jusqu'à présent cela n'a été que rarement le cas des mesures prises par l'OMC dans ce domaine.

## **5- Perspectives de réformes et exigences politiques –**

### **Après des paroles, des actes -**

L'économie et le commerce mondial ne sont pas des buts en soi, mais doivent toujours être jugés par la contribution qu'ils apportent pour vaincre la pauvreté et le sous-développement. (cf. Centesimus Annus 34). Si l'on mesure à cette aune les structures actuelles du commerce mondial, le bilan est plus qu'insatisfaisant. Cela vaut en particulier pour les buts que l'OMC énonce elle-même dans le préambule de ses accords, à savoir l'amélioration des perspectives commerciales des pays les moins développés. Ce même but apparaît également dans le 8<sup>ème</sup> Objectif du Millénaire visant à établir un partenariat pour le développement. Ici le fossé entre l'aspiration et la réalité est particulièrement profond. Il est donc urgent de mettre en application les réformes en faveur du développement promises depuis longtemps par l'OMC. Sinon la communauté internationale ne pourra pas atteindre l'objectif visé de la réduction de

la pauvreté. Le fait que les pays politiquement et économiquement forts préfèrent des accords de commerce bilatéraux ou régionaux, estimant ainsi mieux servir leurs intérêts que par des accords globaux dans le cadre de l'OMC, est particulièrement discutable.

Ce risque est aussi présent dans les négociations sur les accords de partenariat économique régionaux actuellement en cours entre l'Union européenne et ses 78 partenaires d'Afrique, des Caraïbes, et du Pacifique (Pays ACP) en vue d'harmoniser les accords ACP avec les accords de l'OMC. Le but déclaré de ces accords de partenariat économique régionaux est de supprimer les barrières commerciales et d'encourager les échanges sur une base de réciprocité. Toutefois, ils doivent davantage prendre en compte les situations de départ inégales des partenaires les plus faibles. Pour cette raison, il ne faut pas obliger les pays ACP à ouvrir leurs marchés trop rapidement, ni négocier sur des sujets (comme la protection des investissements) qui ont été retirés des thèmes de négociation sous la pression des pays en voie de développement. Non seulement cela viole le principe de négociations loyales, mais contredit l'idée même d'un partenariat.

### **Pour une réglementation globale**

Cette situation, ainsi que de nombreux autres exemples, montre que les pays pauvres sont particulièrement dépendants d'une réglementation multilatérale, car elle leur offre de meilleures perspectives pour défendre leurs intérêts que les accords bilatéraux et régionaux. De même, des institutions et des instruments efficaces sont nécessaires pour réduire les impacts négatifs de l'intégration au marché mondial, spécialement pour les pays pauvres. Dans la mesure où une organisation juste et fiable du commerce mondial est finalement dans l'intérêt de tous, tous les membres devraient reconnaître l'avantage de poursuivre le développement de l'OMC et faire preuve d'une plus grande volonté de coopérer dans les négociations en cours. Cela vaut en particulier pour les nations industrialisées, mais aussi pour les pays émergents, qui grâce à leur influence grandissante doivent prendre plus de responsabilités pour une organisation équitable du commerce mondial.

De notre point de vue, les réformes suivantes sont indispensables pour une OMC plus orientée vers le développement :

- Les pays pauvres ont besoin de plus de liberté d'action pour être dispensés de certaines des obligations de l'OMC. Les normes régulant le traitement préférentiel des pays pauvres doivent être reconsidérées, affinées et mises en œuvre pour satisfaire les besoins des défavorisés. Les pays industrialisés pour leur part doivent abolir leurs privilèges et en particulier les distorsions de concurrence persistantes dans le commerce des produits agricoles. .
- Les pays les plus faibles doivent être correctement impliqués dans les délibérations et les processus de décision de l'OMC. Ils doivent recevoir une aide dans ce but. Des réformes de procédure sont en outre nécessaires, notamment pour renforcer le Secrétariat de l'OMC et lui donner une plus grande indépendance face à l'influence directe des grandes puissances.
- Les enjeux sociaux et écologiques doivent bien davantage être pris en considération. Cela ne signifie cependant pas que l'OMC doive définir ses propres normes. L'OMC et ses membres doivent plutôt intégrer dans leur propre politique les objectifs globaux, tels que les droits de l'homme, les règles de l'Organisation Internationale du Travail,

(OIT), la convention de Rio pour le développement durable ou les Objectifs du Millénaire des Nations Unies. Cela vaut particulièrement pour l'élargissement des droits de la propriété intellectuelle et le commerce des services. Les pays en développement ne doivent plus être mis sous pression pour resserrer les règles de protection sur les semences et pour ouvrir leurs marchés des services, surtout pour les services publics d'intérêt général.

### **Réduire la dette**

De telles réformes de l'OMC sont nécessaires de façon urgente mais ne sont pas suffisantes pour permettre aux pays de lutter contre la pauvreté. D'autres réformes économiques internationales sont nécessaires, en premier lieu des initiatives globales pour résoudre le problème de la dette de beaucoup de pays en développement. Des progrès ont été faits dans ce domaine, mais l'endettement encore élevé réduit considérablement leur capacité budgétaire à mettre en œuvre des programmes de réduction de la pauvreté. De plus souvent, ces pays n'ont pas de compétences suffisantes pour mener des négociations économiques. Pour cette raison, un report du service de la dette n'est pas suffisant. L'endettement doit être réduit à un niveau qui rende possible les efforts des pays pauvres pour leur propre développement. L'encyclique *Populorum Progressio* avait fait allusion à ce problème bien avant que ne débute la crise financière internationale en 1982. Des propositions concrètes (PP 54) avaient été faites dans ce domaine. Si celles-ci avaient été observées, la dette des pays en développement n'aurait probablement pas augmenté de 50 milliards de dollars en 1967 à un peu moins de 2500 milliards de dollars en 2000.

Il n'est pas neutre de rappeler que nous sommes tous membres de la même famille humaine. Croire que nous pouvons oublier le problème des injustices fondamentales, parce qu'elles touchent seulement les « autres », est une des plus grandes tentations de notre époque. Il s'agit de résister et de prendre au sérieux notre responsabilité commune. Ou pour le dire avec les mots du prophète Isaïe (1,16-17) « *Lavez-vous, purifiez-vous. Otez vos mauvaises actions de devant mes yeux. Cessez de faire le mal, apprenez à faire le bien, recherchez le droit, mettez au pas l'exacteur... !*



## Ouvrez-moi les portes de justice

**Prendre les pauvres au sérieux, prendre nos responsabilités, rendre équitable  
le commerce mondial**

**Message de la Conférence des Commissions européennes Justice et Paix, 2008**

Nous, Commissions européennes Justice et Paix, réseau catholique représentant actuellement 31 commissions nationales, mandatées par leurs conférences épiscopales pour travailler à promouvoir la Justice, les Droits de l'Homme, la Paix et la Réconciliation, entendons exprimer par la déclaration suivante notre profonde préoccupation quant au manque de progrès dans la lutte contre la pauvreté dans le monde.

L'état de pauvreté mondiale est un scandale. Il heurte de plein fouet le concept d'humanité. Dans la déclaration du Millénaire des Nations unies, la communauté internationale s'était engagée à réduire de moitié la pauvreté dans le monde d'ici 2015. Ces nobles paroles n'ont malheureusement guère été suivies d'effets. La tendance à masquer la pauvreté dans le monde prévaut de plus en plus, ce qui, à long terme, nous fera du tort à tous mais a de surcroît, quotidiennement, des effets dramatiques sur les pauvres. Aussi longtemps que nous refuserons de considérer honnêtement la question de la pauvreté et des pauvres, qu'ils soient jeunes ou vieux, nous ne pourrions soutenir ni le regard de nos propres enfants, ni celui des générations futures. Il est temps de tenir les promesses faites aux pauvres.

Il y a quarante ans déjà, le pape Paul VI, soulignait l'importance de placer la lutte contre la pauvreté au centre des préoccupations internationales. Il affirmait dans son encyclique *Populorum Progressio* (PP) : « Il ne faut pas risquer d'accroître encore la richesse des riches et la puissance des forts, en confirmant la misère des pauvres et en ajoutant à la servitude des opprimés » (PP 33). Ses successeurs n'ont cessé de dénoncer avec force le scandale de la pauvreté dans le monde. Parallèlement, la contribution indispensable des pauvres pour vaincre la pauvreté, a constamment été réaffirmée. La lutte contre la pauvreté commence avec les pauvres. Cette idée fondamentale est souvent négligée, y compris aujourd'hui. Les pauvres sont encore trop souvent considérés comme de simples objets d'assistance. Et pourtant, ce n'est qu'en les prenant au sérieux en tant que sujets et acteurs principaux de la lutte contre la pauvreté que des perspectives réalistes s'ouvriront.

Nous reconnaissons que les efforts déployés par certains pays, organisations et individus pour aider les pauvres et combattre la pauvreté dans le monde sont, à n'en pas douter, des étapes importantes qui vont dans la bonne direction. En certaines régions du monde, on constate des progrès considérables. Pour autant, on peut difficilement considérer le problème fondamental de la pauvreté mondiale comme résolu. En Afrique, entre autres, les choses ne se sont guère améliorées.

Le problème auquel nous nous heurtons n'est pas d'abord un problème d'efficacité politique et économique. Il relève de la justice et donc avant tout d'une volonté politique suffisamment affirmée de la part de ceux qui sont au pouvoir au nord comme au sud. Là où les gens sont victimes de structures sociales, économiques et politiques injustes, lutter contre la pauvreté suppose de remettre en cause ces structures mêmes. Si la coopération au développement ne s'accompagne pas d'une transformation fondamentale des structures mondiales, l'aide au développement des pays riches ne sera qu'une forme de charité à long terme et une façon de masquer l'absence de réformes favorables aux pauvres. Il ne s'agit pas de laisser les miettes tomber de la table du riche, mais de donner au pauvre les mêmes chances de s'asseoir à la table. On ne peut continuer de s'en tenir à de belles paroles pour calmer les victimes.

La pauvreté et le processus d'appauvrissement comportent bien des dimensions. On peut observer que la mondialisation, sous sa forme actuelle, a engendré une plus grande pauvreté pour certains. Ce phénomène appelle une réponse planétaire qui s'enracine concrètement dans les différents contextes nationaux et locaux. Cela nous oblige à faire face à un grand nombre de défis. Les objectifs du Millénaire pour le Développement traitent de problèmes considérables. Le cadre, et donc les perspectives de solution réalistes, dépendent fondamentalement du système du commerce mondial en vigueur. La liberté de commerce est un des succès de l'humanité. Le commerce conduit principalement au développement, à la prospérité et à la paix. Cependant, l'humanité fait aussi l'expérience fondamentale qu'il ne peut y avoir de liberté sans un certain ordre. Autrement, cette liberté n'est que celle des forts et des puissants ; et ce n'est pas le règne de la justice mais la loi de la jungle. Le système du commerce international actuel fait malgré tout obstacle à la lutte contre la pauvreté. La suprématie actuelle de grandes puissances économiques mondiales dessert les intérêts des pauvres. La tension s'accroît entre l'appauvrissement de certaines régions du monde et l'accroissement des richesses ailleurs. Il y a donc urgence à réformer le système du commerce international de façon à ce qu'il contribue plus fortement au développement. Ceci est vrai notamment pour l'Organisation mondiale du Commerce (OMC), qui rassemble 153 pays, et définit les règles et modalités générales du commerce international. L'impact de l'OMC sur la réalité concrète des pauvres et leurs perspectives, est largement sous-estimé. Pour favoriser et renforcer la lutte internationale contre la pauvreté dans le monde, l'OMC devrait prendre en considération les points suivants :

Les pays pauvres ont besoin de plus de latitude pour pouvoir s'affranchir, à certaines conditions, des obligations particulières de l'OMC. Il faut donc envisager des règles ouvrant la possibilité d'un traitement préférentiel des pays pauvres, de façon à ce qu'elles soient mieux adaptées à la situation de ces pays et favorisent leur développement, et qu'elles bénéficient réellement aux pauvres. Les pays industrialisés doivent par ailleurs réduire rapidement leurs « privilèges » et surtout les distorsions permanentes de concurrence existant dans le commerce des produits agricoles.

Il faut permettre aux pays moins développés de participer équitablement aux processus de consultations et de décisions de l'OMC. Ils ont également besoin d'assistance en matière de conseil et de réformes de procédure, comme une stabilisation du rôle de l'Organisation mondiale du Commerce qui permette à cet organisme d'exercer son rôle de façon plus indépendante vis à vis de l'influence directe des grandes puissances.

Il faut insister plus qu'avant sur les exigences sociales et écologiques en matière de commerce international. On devrait toutefois éviter d'établir des normes particulières au sein de l'Organisation mondiale du Commerce. Il faut que cette Organisation et ses membres admettent certains objectifs internationaux obligatoires – tels que les droits de l'Homme, les normes fondamentales du travail établies par l'Organisation mondiale du travail, la Convention de Rio pour le développement durable ou les objectifs du Millénaire pour le Développement des Nations-Unies – comme garde-fous de leur propre politique.

Ces réformes de l'Organisation mondiale du Commerce orientées vers le développement sont prioritaires, quoique totalement insuffisantes, pour permettre aux divers pays de mieux lutter contre la pauvreté. Elles doivent être accompagnées de nouvelles réformes économiques mondiales et d'initiatives plus poussées afin que les problèmes d'endettement des pays en voie de développement soient traités en totalité. Des progrès ont été faits en ce sens, mais le fardeau de ces pays reste si lourd qu'il restreint considérablement les marges économiques qui leur permettraient de lutter contre la pauvreté. Il faut réduire la dette de façon à rendre l'effort personnel utile et le développement possible.

Nous voyons les choses différemment, lorsque nous prenons conscience que nous sommes tous membres de la famille humaine. Croire que l'on peut ignorer les grands problèmes de justice, sous prétexte qu'ils ne touchent que « les autres », est l'une des plus grandes tentations de notre époque. Il faut impérativement résister à cette tentation et prendre collectivement conscience de notre responsabilité. Le chemin vers une humanité digne de ce nom passe par les pauvres et ne peut être emprunté qu'avec eux. Cela signifie amour, compassion et justice envers les pauvres. Cela implique d'être en communion avec eux. Pour nous, chrétiens, ce chemin est obligatoire. Le royaume de Dieu est fondé sur la justice, cette justice - comme le dit Isaïe – dont le fruit est la paix. En fait, c'est le Christ lui-même qui s'exprime ainsi dans le psaume 118,19: « Ouvrez-moi les portes de justice ».

Ayant bien conscience qu'en tant que Commissions européennes Justice et Paix, appartenant à l'Église universelle, il nous faut apporter notre contribution spécifique au processus ici évoqué, nous voulons insister sur la nécessité de changement. Celle-ci ne se limite pas à des réformes politiques, aussi importantes soient-elles. Elle suppose aussi de transformer les attitudes culturelles qui régissent aujourd'hui les sociétés. Bien que mesurant nos propres insuffisances, nous entendons souligner ce que le pape Paul VI disait déjà il y a 40 ans :

« Il faut se hâter : trop d'hommes souffrent, et la distance s'accroît qui sépare le progrès des uns, et la stagnation, voire la régression des autres » (PP 29).